

La hêtraie du clos-masure, entre modernisations agricoles et urbanisation

Une ethnographie des rapports à la nature et au paysage en pays de Caux
(Normandie)

*The Beech Grove of the Clos-Masure, A Cross between Agricultural
Modernisation and Urbanisation – An Ethnographic Study of the Relationships
between Nature and the Landscape in the Caux Region (Normandy)*

Pauline Frileux



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/paysage/5746>

DOI : [10.4000/paysage.5746](https://doi.org/10.4000/paysage.5746)

ISSN : 1969-6124

Éditeur :

École nationale supérieure du paysage de Versailles-Marseille, Institut national des sciences
appliquées Centre Val de Loire - École de la nature et du paysage, École nationale supérieure
d'architecture et de paysage de Bordeaux, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de
Lille, Agrocampus Angers

Référence électronique

Pauline Frileux, « La hêtraie du clos-masure, entre modernisations agricoles et urbanisation », *Projets
de paysage* [En ligne], 16 | 2017, mis en ligne le 04 juillet 2017, consulté le 30 avril 2020. URL : [http://
journals.openedition.org/paysage/5746](http://journals.openedition.org/paysage/5746) ; DOI : <https://doi.org/10.4000/paysage.5746>

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2020.

Projets de paysage

La hêtraie du clos-masure, entre modernisations agricoles et urbanisation

Une ethnographie des rapports à la nature et au paysage en pays de Caux (Normandie)

The Beech Grove of the Clos-Masure, A Cross between Agricultural Modernisation and Urbanisation – An Ethnographic Study of the Relationships between Nature and the Landscape in the Caux Region (Normandy)

Pauline Frileux

- 1 « La grand' route poussiéreuse se déployait à travers la campagne normande que les ondulations des plaines et les fermes entourées d'arbres font ressembler à un parc sans fin » (Maupassant, 1887, rééd. 1982, p. 155). Ces « fermes entourées d'arbres » que décrit Guy de Maupassant à la fin du XIX^e siècle sont les fameux *clos-masures* des géographes, appelés aussi localement « cours-masures », ou simplement « cours ». Ils ont peu à peu perdu leur vocation agricole et les traces de l'organisation ancienne – la grange, l'étable, le verger, la mare – s'effacent aujourd'hui au profit de constructions nouvelles (hangars agricoles et pavillons). Les anciens bâtiments sont supprimés ou réhabilités en résidences principales et secondaires. Les cours sont divisées lors des héritages et bien souvent loties. Le gazon tondu et les massifs de rosiers remplacent alors les anciens herbages. Les talus de hêtres, lorsqu'ils n'ont pas été abattus, montrent des signes d'un vieillissement avancé. Dans les années 1980, certains alignements ont été classés dans les documents d'urbanisme et de nouveaux rideaux ont été plantés sur le modèle du « brise-vent¹ », en vogue à l'époque dans les campagnes de l'Ouest. On assiste aujourd'hui à un regain d'intérêt pour le clos-masure. En témoigne l'ouvrage de synthèse publié par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de Seine-Maritime à destination du grand public, *Clos-masures et Paysage cauchois* (2008). L'objectif est de « sensibiliser » le public à ce patrimoine paysager pour mieux le préserver. Le département souhaite ainsi « promouvoir la

qualité des paysages de Seine-Maritime² ». Il s'est engagé à ce titre en 2012 dans une démarche d'inscription des clos-masures au patrimoine mondial de l'Unesco³, dans la catégorie des « paysages culturels évolutifs et vivants ». Comme le rappelle John Brinckerhoff Jackson (2016, p. 110), « un paysage est plus qu'un cadre [*scenery*] naturel ou rural attirant. C'est un espace ou un ensemble d'espaces façonnés par un groupe humain qui modifie l'environnement naturel pour survivre, créer de l'ordre et produire une société juste et durable ». Les clos-masures sont un bel exemple de ce jeu de façonnement d'une ressource naturelle par une communauté. L'arbre de haut-jet qui ceinture la cour traduit l'évolution des pratiques agricoles et témoigne d'un rapport à la nature. Envisager leur devenir implique de comprendre quelles sont aujourd'hui les relations nouées avec les riverains. Quel est le regard porté sur ces arbres anciens et ceux récemment plantés ? Comment voisine-t-on avec un arbre agricole classé dans les documents d'urbanisme au titre du patrimoine vivant ? Comment les agriculteurs eux-mêmes vivent-ils cet héritage ? Quelles sont les valeurs attribuées à ces rideaux d'arbres en matière d'agronomie, de paysage et d'environnement ?

- 2 Nous avons accordé une place importante à la parole des éleveurs en tant qu'acteurs directs du paysage. Bien qu'ils ne soient plus les principaux artisans des clos-masures (environ 20 % de clos-masures agricoles⁴), ils restent des interlocuteurs privilégiés sur la question du maintien et du renouvellement des talus plantés.

Figure 1. Derrière le double rideau de hêtres, la plaine et ses grandes cultures céréalières



À l'horizon, la masse arborée signale le hameau voisin et ses clos-masures.

Source : Pauline Frileux, 2014.

Un territoire agricole en mutation

- 3 L'enquête⁵ a été menée dans le canton d'Yvetot, sur une commune rurale de 700 habitants dont les dynamiques agricoles et urbaines sont représentatives du pays de Caux.

Des terres agricoles convoitées par l'urbanisation

- 4 L'organisation du territoire est fidèle à ce que l'on observe ailleurs sur le plateau : le village est bâti autour de l'église et entouré d'une couronne de hameaux distants de moins de deux kilomètres du centre. Cette composition d'ensemble n'a pas changé depuis la carte d'état-major de 1866. Les hameaux se signalent au loin par leur masse arborée : ils renferment les témoins les mieux conservés des anciens clos-masures. Sur l'ensemble du territoire communal, le plan d'occupation des sols (POS) fait état de « 8 500 mètres de rideaux brise-vent soit 11 m/ha⁶ » (18 m/ha en moyenne sur le pays de Caux).
- 5 Le village s'est étendu au début des années 1970 en périphérie du noyau bâti, avec la création de deux lotissements d'une quarantaine de parcelles chacun. Le POS approuvé en 1991 a porté un frein à cette expansion en privilégiant une construction diffuse sur des parcelles de plus de 1 000 m², y compris sur les hameaux. « L'équipe municipale est hostile à de nouveaux lotissements » précise le rapport de présentation du POS. L'inscription de clos-masures en zones constructibles a incité les agriculteurs et leurs héritiers à lotir les terres agricoles peu rémunératrices.
« Trois à quatre maisons par an se construisent sur des terrains issus de division de parcelles⁷. »
- 6 Le rythme s'est accéléré ces dernières années : « On voit beaucoup de terrains agricoles qui se construisent donc on se dit pourquoi pas nous », explique une habitante venue se renseigner en mairie. Laurent (38 ans, éleveur bovin depuis 1996) est inquiet face à l'évolution du territoire :
« Il faudrait concentrer les maisons plutôt que les éparpiller sur les terres agricoles. »
- 7 Il se plaint des pavillons trop proches de ses talus, qui le contraignent à abattre des arbres. Ces conversions sont renforcées par la faible valeur ajoutée des herbages. La commune jouit par ailleurs d'une situation attractive avec la proximité d'Yvetot, « ville-centre », et sa gare qui dessert Rouen, Le Havre et Paris. La pression foncière exercée sur les prairies des clos-masures est d'autant plus forte que la commune a épuisé ses propres réserves foncières depuis près de dix ans. En attente de l'adoption d'un nouveau plan local d'urbanisme (PLU), l'urbanisation relève donc de logiques individuelles de divisions parcellaires qui échappent à tout projet d'ensemble, au détriment des anciens talus plantés.

Figure 2. Deux pavillons construits dans un ancien clos-masure



La grande proximité des chênes est source de conflits avec l'éleveur, propriétaire des arbres. Plusieurs arbres ont été abattus. Au premier plan, un hêtre centenaire est tombé au cours de l'hiver.

Source : Pauline Frileux, 2014.

Figure 3. Le gazon tondu a remplacé la prairie



Les habitants se plaignent de l'ombre portée par les arbres et de l'entretien (ramassage des feuilles et des glands, taille des branches basses). À l'arrière-plan, les bâtiments agricoles de l'éleveur propriétaire des arbres.

Source : Pauline Frileux, 2014.

« Les arbres, c'est du boulot »

- 8 Les arbres des clos-masures apportent « un environnement végétal tout à fait remarquable » selon les auteurs du rapport de présentation du POS (1987). La plupart de ces arbres sont inscrits comme « alignements d'arbres classés ». À ce titre, ils doivent être « sauvegardés et entretenus. Les arbres abattus doivent être remplacés par des plantations équivalentes d'essences locales⁸ ». Cet entretien est à la charge du propriétaire et représente bien souvent une contrainte pour les habitants non agriculteurs, mal outillés pour intervenir sur des arbres de haut-jet.
- 9 Citons le cas de Thomas (40 ans, conseiller en produits phytosanitaires), installé à Veauville en 2002. Sa maison a été construite en 1991 dans un ancien clos-masure en périphérie du village. Deux talus classés au POS bordent la parcelle. D'un côté, une double rangée de hêtres centenaires. De l'autre, le talus a été ouvert pour créer un nouvel accès. Le chantier de construction a nécessité l'abattage des hêtres : l'un d'eux a rejeté de souche, offrant aujourd'hui une belle cépée. À côté, quatre jeunes hêtres ont été replantés conformément aux prescriptions du POS. Cet habitant témoigne de ce voisinage rapproché⁹ :

« J'aime bien les arbres, donc j'en voulais au moins un grand sur le terrain. [...] C'était juste avoir un arbre et se mettre dessous quand il y a du soleil, se mettre à l'ombre. Là on est trop bien servis presque... [...] C'est beau, après c'est aussi de l'entretien. Et quelques tracas quand il y a un coup de tempête. [...] Élaguer assez régulièrement, ramasser les branches mortes qui tombent, parce qu'après chaque

coup de vent, il y a 20 kg de bois qui tombent facilement. Faire attention par rapport à la route aussi, par rapport aux véhicules qui passent. [...] On le fait nous-mêmes, mais c'est du boulot. [...] L'ombrage ça va, c'est plus le rythme et la quantité de feuilles à gérer sur le terrain si on veut que ça reste à peu près propre. Les gouttières qui se bouchent. Voilà, c'est du travail. »

- 10 La présence d'arbres de haut-jet ne rentre pas forcément en jeu dans le choix d'une parcelle à bâtir. L'attrait pour une parcelle sans vis-à-vis, côté talus, a prévalu chez ce couple cauchois. Michel et Christine (45 ans, ouvriers en couverture et métallurgie) ont fait construire en 1991 dans un ancien clos-masure. Christine est une enfant du village. Ses parents étaient locataires d'un pavillon « à la cité », ses frères travaillaient l'été pour la ferme voisine. L'agriculteur aujourd'hui retraité leur a vendu un lot à bâtir. Michel et Christine furent les premiers acquéreurs. Leur choix s'est porté sur une parcelle mitoyenne d'un talus planté de hêtres et de chênes en mélange.

Christine¹⁰ : « On savait qu'il allait y avoir plusieurs parcelles. On a choisi celle-là parce que je voulais personne en face. Je savais très bien qu'à côté ils ne construiraient pas. »

Michel : « C'est une ferme, il y a des marnières¹¹, donc il n'y aura jamais personne. On aurait construit derrière, on aurait été sûrs d'avoir du monde juste devant nous. La seule contrainte ce sont les arbres. Mais ils étaient là, on ne pouvait pas les faire tomber. Ça aurait été à moi je les aurais fait tomber. »

- 11 La crainte vis-à-vis de constructions futures est une préoccupation partagée par les habitants des lotissements périurbains. Les parcelles mitoyennes d'un secteur non constructible sont toujours les plus convoitées (Frileux, 2013, p. 149). Mais alors que l'arbre en ville est prôné pour ses vertus réparatrices (Dubost et Lizet, 2003, p. 7) et que la taille douce est devenue une norme urbaine, ici, l'arbre dérange. Le couple est très remonté : « Les arbres c'est à l'agriculteur, nous on voudrait qu'il les abatte » furent les premiers mots de Christine. Vivre au pied de ces grands chênes est une somme de contraintes pour ce couple normand :

Christine : « Les arbres... ils ne seraient pas là on serait bien. [...] L'hiver les feuilles, on est obligé de souffler les feuilles au moins quatre cinq fois. L'été je n'ai pas de soleil. Ma maison elle est froide, elle est sombre. Il ne les entretient pas. [...] C'est mon mari qui les élague de ce côté. Il prend l'échelle et il les coupe. [...] J'ai déjà été à la mairie, mais il faut s'arranger avec l'agriculteur. Comme il ne veut rien savoir. [...] Il en couperait un sur deux déjà. [...] Et puis ils sont très hauts. Ils sont très vieux, ils sont centenaires ces arbres-là. [...] La seule année qu'on a été vraiment bien c'est l'année qu'on a eu la canicule. Même mon père venait là, il n'y avait qu'ici qu'il faisait frais. Là je les ai appréciés les arbres. C'est la seule année ! »

Michel : « L'entretien du talus c'est moi qui l'ai. C'est à lui mais si je veux que ce soit propre, c'est moi qui l'entretiens. Mais les arbres ne sont pas à moi. [...] Déjà ils seraient taillés un peu plus haut ce serait pas mal. Quand je suis arrivé là je passais dessous j'avais la tête qui frottait dessus. Une année il était venu en faire un peu parce que j'avais rouspété. Sa réponse, il me dit : "Vous n'aviez qu'à ne pas construire là". La parcelle était à bâtir. J'ai construit là où il y avait une parcelle à bâtir. [...] J'ai un souffleur. On a investi parce qu'au début je le faisais à la main, au râteau. On n'en finissait pas. Feuilles et glands. Tout ce qu'on retrouve sur la pelouse. »

- 12 Le voisinage avec les arbres de haut-jet ne va pas de soi. Lorsqu'il n'a pas été choisi, il peut générer des conflits, avec les agriculteurs notamment. Ces situations conduisent tôt ou tard à la disparition des arbres par abattage ou mauvais entretien.

L'élevage concurrencé par la pomme de terre

- 13 L'activité agricole est très présente sur la commune avec six sièges d'exploitation (dont deux en cœur de village) et 95 % du territoire est à vocation agricole¹². Ce sont de grandes fermes de polyculture-élevage de plus de cent hectares, tenues par des éleveurs âgés de 40 à 50 ans. Ils ont repris l'exploitation familiale dans les années 1980 et 1990 et l'ont agrandie. Le lait est la principale activité, avec une production de 600 000 litres annuels en moyenne. La viande assure un revenu complémentaire dont la part a diminué depuis quinze ans avec la « crise de la vache folle » et la chute de la consommation de viande. Tous cultivent du blé, du colza, du maïs pour l'ensilage et un peu de betteraves fourragères. La tendance est au développement de cultures dites « industrielles » : le lin et, tout récemment, la pomme de terre¹³. Frédéric (39 ans, éleveur bovin depuis 1995) a développé le lin en 1999 et se lance cette année dans la pomme de terre, avec trois fermes voisines :

« On a des terres suffisamment bonnes pour augmenter un peu les marges à l'hectare. Parce qu'il faut dégager du revenu. On peut améliorer nos marges grâce à la pomme de terre. [...] Plus on a de cultures et mieux on lissera les marges. »

- 14 Il a gagné des terres sur les surfaces emblavées et sur les herbages :

« En 20 ans on en a retourné [des prairies], et c'est parce qu'on ne peut pas retourner le reste, autrement on retournerait. [...] Les herbages qu'il nous reste ce ne sont que des cours. Il n'y a plus d'herbages en plaine. [...] Si on regarde purement rentabilité, les herbages ils n'ont plus leur place malheureusement. »

- 15 François (53 ans, éleveur bovin depuis 1982), pourtant « mordu d'élevage », s'est lancé dans le lin en 2000 suite à la crise économique et s'interroge aujourd'hui sur la pomme de terre, poussé par son fils de 19 ans. C'est la même histoire pour Vincent (51 ans, éleveur bovin depuis 1984), dont le fils n'a pas hérité de sa passion pour l'élevage. Il a préféré choisir un stage chez un « patatier », ce qui a fini de convaincre son père de se lancer dans la pomme de terre. Comme ses voisins, Vincent a réduit sa production de viande au profit des cultures céréalières et industrielles :

« Financièrement on est mieux à faire du lin et de la céréale. Donc on a supprimé de l'herbage, comme tout le monde. »

- 16 Les éleveurs ont tenu jusqu'ici grâce à leur passion pour les bêtes mais la loi du marché pourrait avoir le dernier mot avec l'arrivée de la jeune génération. L'extension de la pomme de terre condamnerait à court terme la pérennité des clos-masures. Sans élevage, les herbages n'auraient plus lieu d'être ni, avec eux, les talus qui les entourent.

Des politiques de replantation

- 17 La conversion des herbages et l'extension de l'urbanisation ont accéléré la disparition des clos-masures depuis les années 1970. Dans le même temps, une dynamique inverse de replantation soutenue par une politique environnementale et paysagère s'est mise en place, tentant de remédier au vieillissement de ce patrimoine arboré.

Reboiser le pays de Caux

- 18 Dès 1949, l'ingénieur forestier René Rol, missionné sur le pays de Caux, a sonné l'alerte sur la nécessité de replanter les clos-masures :

« Depuis déjà longtemps on a quelque peu négligé les plantations, actuellement la situation devient critique, surtout dans les régions voisines de la mer. [...] D'importants travaux de reboisement s'imposent dans cette région » (Rol, 1949, p. 373 et 376).

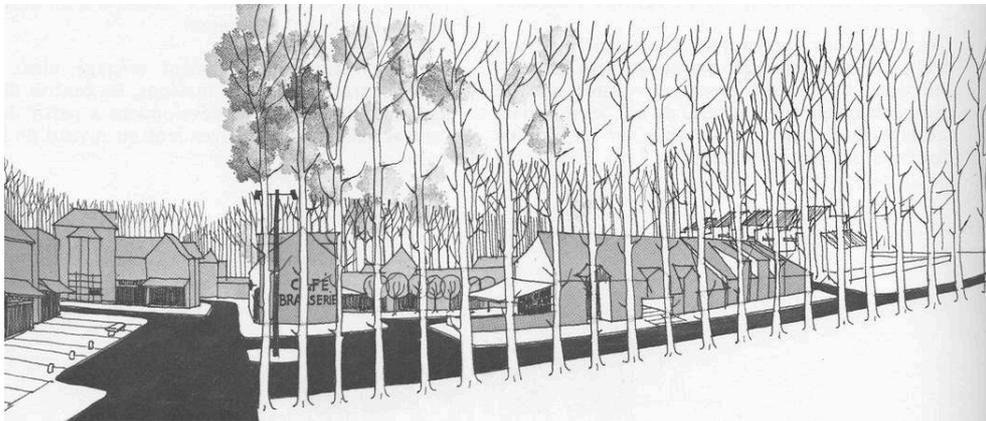
- 19 Il existe peu d'éléments écrits sur le renouvellement de ces arbres de haut-jet. Selon René Rol, les arbres étaient élevés en pépinière :
- « Lorsqu'une rangée atteignait 90 ou 100 ans, on l'exploitait, les rangées restantes continuaient à assurer une protection efficace et on replantait de jeunes hêtres en remplacement des arbres abattus » (*Ibid.*, p. 373).
- 20 On trouve une interprétation différente chez l'agronome Louis Moll (1835, p. 38) qui a dépeint le mode de gestion des talus cauchois selon la « méthode du jardinage » :
- « On n'enlève que quelques arbres des plus vieux chaque année, en ayant soin de ne jamais dégarnir une place. »
- 21 Le *Code des usages locaux* d'Yvetot¹⁴ encadre de manière précise la taille des arbres de « haute futaie » : l'ébranchage « a lieu tous les trois ans par coupes égales » (Marais, 1874, art. 254), du 1^{er} novembre au 15 avril et ne concerne jamais l'intégralité de l'arbre (à la différence des *ragosses* du bassin rennais, émondées sur toute la hauteur du tronc). Mais le renouvellement des arbres en lui-même – le choix des essences, la multiplication et l'élevage des jeunes plants – n'est pas décrit. Le *Code* en effet n'impose pas au fermier le renouvellement des *fossés*, mais seulement leur entretien. Le renouvellement des arbres est l'affaire du propriétaire. Le sujet est évoqué très rapidement dans le chapitre sur les plantations :
- « Les anciens fossés, actuellement plantés de grands arbres, peuvent être réparés et plantés dans les distances où étaient les arbres abattus¹⁵. »
- 22 Le *Code* nous renseigne sur la présence de pépinières dont certaines sont « créées pour le remplacement des arbres de la propriété¹⁶ ». Le fermier qui transplante des arbres au sein de l'exploitation n'est pas tenu de remplacer les arbres de la pépinière sauf s'il s'agit de pépinières « créées par spéculation ». Les arbres de « haute futaie », que ce soit pour leur renouvellement ou la récolte du bois d'œuvre, relèvent des compétences du propriétaire (« l'usufruitier n'y a aucun droit¹⁷ »).
- 23 L'absence de règles collectives sur la plantation d'arbres de haut-jet a certainement joué un rôle dans le vieillissement du patrimoine arboré. Les deux guerres puis la modernisation de l'agriculture dans les années 1960 (mécanisation et fertilisation) ont relégué à l'arrière-plan l'entretien et le renouvellement des arbres. Les primes à l'arrachage (des pommiers notamment) ont accentué ce désintérêt. Enfin, les ventes des domaines agricoles aux fermiers furent souvent précédées de l'abattage des arbres de futaie. Il fallut attendre l'inscription des arbres dans les documents d'urbanisme à la fin des années 1980 pour mettre un terme à cette pratique destructrice. Le CAUE estime ainsi à 40 % le linéaire de haies disparues en Seine-Maritime entre 1947 et 1985¹⁸.
- 24 Un tournant s'amorce à la fin des années 1960 avec la « Journée d'études sur le brise-vent » organisée à Yvetot en 1968 par la chambre d'agriculture et l'Institut pour le développement forestier¹⁹, quelques années avant le fameux colloque de 1976 sur les bocages²⁰. Des compétences très variées sont mobilisées dès cette époque autour de l'arbre des clos-masures, de l'agronomie à l'architecture. L'écologue Bernard Boullard, professeur à l'université de Rouen, est missionné pour une étude sur les haies brise-vent (1971). Les géographes se penchent également sur le sujet : citons notamment le mémoire de maîtrise « Les Rideaux brise-vent en pays de Caux » (Hauchard, 1976), dont

un résumé sera diffusé par la région pour justifier les aides allouées à la « création et la reconstitution » de brise-vent en Haute-Normandie. L'intérêt écologique et agronomique des talus est mis en avant (le « brise-vent »), mais la question du paysage est sous-jacente.

« Le brise-vent est en train de disparaître du pays de Caux, au point que les responsables régionaux s'en sont inquiétés » (Molliens, 1976).

- 25 Le préfet réagit dès 1972 avec la mise en place d'un groupe de travail sur les « cours-masures » dans le cadre d'une commission sur la protection des sites et paysages ruraux. De son côté, le conseil général de Seine-Maritime sollicite deux architectes et urbanistes, Yolande Garofalo et Bertrand Warnier, pour une étude paysagère des « Clos-masures du Pays de Caux » (1970). Les auteurs mettent en avant « l'originalité de cette structure paysagère » (p. 35), la « diversité et l'ordonnance du paysage » (p. 41) et proposent divers scénarios en réponse à l'urbanisation et aux évolutions agricoles.

Figure 4. Création d'un centre-bourg dans une ancienne cours cauchoise



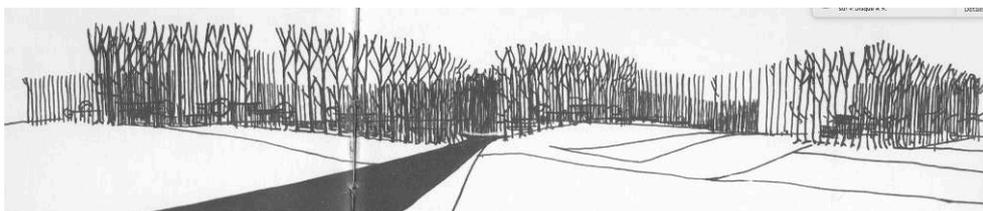
Source : Garofalo et Warnier, 1970.

Figure 5. Cheminements piétons à l'abri des talus, côté cours



Source : Garofalo et Warnier, 1970.

Figure 6. Les arbres de haute futaie soulignent les limites des hameaux



De nouveaux alignements intègrent les extensions urbaines.

Source : Garofalo et Warnier, 1970.

- 26 Les premières subventions seront accordées par la région en 1974 mais il faudra attendre 1982 pour que l'action devienne significative, avec une vingtaine de kilomètres plantés en Seine-Maritime (Retout, 1988). Ces aides concernent la plantation d'arbres de haut-jet, et plus particulièrement le hêtre, une essence fortement encouragée par la région pour ses qualités paysagères, productives et agronomiques. D'autres espèces sont acceptées dans la mesure où leur bois présente un intérêt dans l'économie forestière : le merisier, l'érable sycomore, le frêne et les noyers. Le peuplier 'Robusta' est autorisé uniquement en mélange avec le hêtre. Le brise-vent reste ainsi fonctionnel après l'exploitation du peuplier. Quant à la plantation sur talus, elle est finalement abandonnée pour des raisons de coût, reléguant en arrière-plan la question du paysage. La protection contre le vent devient alors le fer de lance de cette opération de reboisement.

« L'opération brise-vent »

- 27 Le département prend le relais de l'action brise-vent en 1987. Le programme est piloté par le CAUE, en partenariat avec le Parc naturel régional de Brotonne, la Fédération départementale des chasseurs de Seine-Maritime et les assurances Groupama. Une journée départementale de la haie est organisée pour promouvoir l'action. Reconduite chaque année avec l'appui des chasseurs, elle deviendra la « Journée de l'arbre » avec des démonstrations de haies cynégétiques. Un technicien forestier employé par le CAUE assurait le montage technique : choix des essences, commandes groupées auprès de pépinières locales, démonstrations de taille.

« Les gens aimaient bien avoir le truc clé en main, ils ne s'embêtaient pas à commander le plastique à un endroit, les plants à un autre, et à consulter les pépinières de la liste. Ils nous faisaient confiance, ça fonctionnait bien. Et au niveau reprise on n'a jamais eu de soucis quand on faisait les commandes groupées. [...] On leur expliquait comment on plante un arbre parce qu'il y en a beaucoup qui n'avaient pas planté. On avait des supports visuels, des dossiers avec des photos de plants, comment on ouvre le trou, comment on coupe la bâche plastique. Il fallait qu'en deux heures les gens définissent le type de haie, qu'on passe une commande groupée, qu'on leur explique comment planter. » (Technicien forestier chargé de l'opération brise-vent²¹.)

- 28 Vincent, la cinquantaine, a repris la ferme paternelle en 1984 : « Il avait tout rasé mon père. Il n'a jamais planté un arbre. » En 1985, Vincent a recréé un kilomètre de brise-vent à plat et sur talus :

« J'avais mélangé un sur trois. Tous les trois mètres, j'avais mis un haut-jet. Et puis entre deux, des arbres (sic) de bourrage : [...] noisetier, bourdaine, du houx, du fusain. C'est sympa au printemps parce qu'il y a des variations de couleurs. »

Il a aussi planté beaucoup de pommiers basse-tige : « On est agriculteurs et on n'a même pas une pomme à manger ! »

- 29 L'action du CAUE a relancé l'intérêt des agriculteurs pour la haie. François (53 ans, éleveur bovin depuis 1982) a planté 200 mètres de brise-vent en 1994 en remplacement d'un vieil alignement de hêtres malades : frêne et chêne d'Amérique pour les arbres de haut-jet, noisetier, châtaignier et érable champêtre en bourrage. Il a fallu dessoucher et remonter le talus avant d'installer les plants fournis avec l'aide du CAUE. Ce dernier proposait une large gamme d'essences, toutes indigènes excepté le chêne rouge. Une cinquantaine d'espèces étaient distribuées chaque année : hêtre, frêne, érable sycomore, chêne rouge et chêne pédonculé en essences de haut-jet, charme, noisetier, châtaignier, érable champêtre et aulne à conduire en cépées.
- 30 Au fil des ans, « l'opération brise-vent » s'est éloignée du modèle proposé par l'ingénieur agronome Dominique Soltner (1973) – diversité des essences, arbres de haut-jet, bourrage, film plastique – pour aller vers un modèle plus local. La terminologie elle-même a évolué depuis quelques années. On ne parle plus du « brise-vent » des années 1970, mais de la haie « bocagère » (pour désigner les haies basses) et de la haie « cauchoise » avec ses arbres de haut-jet. Le tournant fut amorcé au milieu des années 1990 avec la promotion des plantations sur talus²² dans le cadre de la prévention des risques d'inondation : une formation sur la « réhabilitation et l'entretien d'un clos-masure » est inaugurée en 1995 à l'attention des agriculteurs, une « hêtraie » est installée à Fultot en 1998 avec les enfants de l'école primaire (170 mètres), un talus planté est créé à Fécamp en 1999 pour protéger un lotissement. Le Syndicat des bassins versants se joint à la Journée de l'arbre en 2000 pour la plantation d'une haie sur talus à Belleville-en-Caux. La prévention des inondations et l'érosion des sols sont désormais au premier plan des préoccupations départementales.
- 31 Trente ans plus tard, le bilan est pourtant mitigé. Les agriculteurs ont découvert les inconvénients de certaines essences difficiles à maîtriser et regrettent certains choix.
- « On nous avait conseillé des mélanges d'essences mais je ne referais pas ça. Je trouve que ça pousse mal, c'est trop serré, faut faire du traditionnel avec des hêtres comme autrefois. [...] Il y a du merisier, du coudrier, six ou sept essences différentes. Du frêne, des bouleaux, il y a beaucoup de bois blanc en plus. Pour moi ce n'est pas l'idéal. Je trouve que ce n'est pas beau. Pas beau du tout. Je préfère le hêtre. [...] Pour moi ce n'est pas des essences qu'il faut dans la région. Il faudrait du hêtre. C'est long à pousser, c'est sûr, mais... » (Frédéric, 39 ans, éleveur bovin depuis 1995).
- « Il y a des arbres que je ne replanterais pas comme le frêne ou l'érable. L'érable c'est envahissant, ça graine, ça en met partout, c'est une saloperie. Le frêne il crève, tous les frênes crèvent, ils sont tous malades apparemment²³. Ce qui a très bien poussé c'est le chêne d'Amérique, le merisier. Je regrette de ne pas avoir planté plus de hêtres, plus de chênes. À l'époque on avait dit on va mettre de nouveaux trucs mais bon... Aujourd'hui je remettrais plus de chênes, des essences locales, du hêtre, des choses comme ça » (Vincent, 51 ans, éleveur bovin depuis 1984).
- 32 On retrouve chez ces agriculteurs une préoccupation pour le « planter local » déjà constatée auprès des élus du pays de Caux (Luginbühl et Cros, 1990, p. 13) et qui se traduit par une préférence accordée aux rideaux de hêtres.

Figure 7. Jeune plantation de hêtres en remplacement d'un ancien talus



De l'autre côté de la rue, quelques hêtres centenaires hérités d'un ancien clos-masure.
Source : Pauline Frileux, 2014.

Figure 8. Jeune plantation de hêtres côté herbage en prévision du remplacement d'un talus planté de chênes



Le nouveau talus a été placé en retrait de manière à augmenter la superficie de la cour.

Source : Pauline Frileux, 2014.

Le hêtre plébiscité

- 33 Le hêtre est présent naturellement dans le pays de Caux, sur les sols non asphyxiants (Frileux, Gehu, Lavergne, 1970). Il couvrirait la majeure partie du plateau si les défrichements n'avaient pas laissé place aux terres de grandes cultures qui caractérisent aujourd'hui le paysage cauchois. Le chêne pédonculé est cantonné dans les vallons, sur les substrats compacts et frais. Il a été répandu par l'homme dans les forêts et le bocage, en pays de Bray notamment, mais le hêtre reste emblématique d'un « planter local » cauchois bien plus que le chêne.
- 34 Cette suprématie du hêtre est relativement récente. L'étude des baux de fermage a montré en effet la diversité des essences plantées sur les talus cauchois :
- « Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, le chêne a constitué l'espèce dominante, en association avec l'orme, le frêne et le hêtre, plus rarement le châtaignier » (Bouillon, 2008, p. 278).
- 35 Le hêtre était néanmoins déjà bien présent au XVIII^e siècle, comme en témoigne cette description de 1740 :
- « Chaque héritage y est environné de fossés élevés, sur lesquels les arbres que l'on plante deviennent fort hauts et fort droits, ce qui fait que les villages y paraissent comme autant de bosquets. Enfin les maisons seigneuriales y sont encore accompagnées pour la plupart de belles futaies de hêtres et de sapins²⁴. »
- 36 La carte de la végétation publiée en 1970 fait état de « cours cauchoises » à orme (sur la frange littorale), à frêne, à chêne pédonculé et à hêtre.

- 37 Le hêtre a été massivement planté dans les clos-masures au milieu du XIX^e siècle. François Marié (1993) y voit l'influence des pépinières forestières mobilisées pour la restauration des forêts normandes surexploitées. Facile à élever, le hêtre devint rapidement à la mode et gagna la campagne normande. Ainsi, dès la fin des années 1880, Guy de Maupassant décrit le paysage normand avec ses « fossés de ferme ombragés de hêtres et d'ormes » (Maupassant, 1887, rééd. 1982, p. 100). Louis Moll (1835) évoque également les « hêtres, ormes, chênes, etc., d'une belle venue ». Les ormes ont disparu, décimés par la graphiose dans les années 1970²⁵. Les hêtres plantés au XIX^e siècle sont aujourd'hui des arbres âgés de plus de 160 ans qui participent du caractère pittoresque du paysage cauchois et incarnent un certain idéal du clos-masure.
- 38 Encore aujourd'hui, le hêtre fait consensus, que ce soit de la part de l'administration, des universitaires, des agriculteurs ou des professionnels de l'aménagement :
- « Le hêtre, essence traditionnelle, est fortement encouragé, en dépit des dangers que lui font courir actuellement les attaques du puceron *Cryptococcus fagi* » (Molliens, chef du service régional d'aménagement forestier de Haute-Normandie, 1976).
- « En résumé, le hêtre est fort bien à sa place dans son clos-masure et, si l'on peut retenir des espèces plus intéressantes au point de vue commercial, il faut certainement encourager sa replantation et garder ainsi au paysage rural toute sa noblesse actuelle » (Hauchard, géographe, 1976).
- Le hêtre « donne au paysage cauchois toute sa noblesse, il harmonise ses couleurs, il le caractérise » (Garofalo et Warnier, architectes, 1970, p. 96).
- 39 Le hêtre représente à lui seul 45 à 60 % des plants fournis dans le cadre de l'opération brise-vent. Il est planté seul ou en mélange, en arbre de haut-jet ou en haie basse taillée à la manière d'une charmille. Le technicien forestier missionné sur les replantations témoigne :
- « Les gens étaient quand même plus sur du hêtre que sur du chêne. Et au niveau qualité esthétique, on a de bonnes origines sur les talus, on a des hêtres élancés, assez majestueux. Les chênes n'étaient pas aussi jolis, il y avait quand même des arbres un peu plus tordus. »
- 40 Le hêtre continue à être planté en dehors de tout cadre subventionné. Vincent (51 ans, éleveur bovin depuis 1984) en a remis sur plusieurs herbages :
- « Ça pousse super bien, on a de bons résultats. C'est vrai que ce sont des arbres qui sont bien appropriés à nos sols. »
- 41 Frédéric (39 ans, éleveur bovin depuis 1995) en a planté une centaine sur un talus fraîchement monté. Il les achète à la pépinière de Sainte-Marie-des-Champs. Ce qu'il apprécie chez le hêtre, c'est le tronc lisse, sans broussins²⁶ :
- « Voyez, c'est correctement ébranché. C'est assez facile à entretenir des hêtres, c'est ce que j'aime bien. On peut couper les branches, avoir des troncs propres. »
- 42 Ce n'est pas le cas du chêne pédonculé qui rejette sur toute la longueur du tronc émondé. La pratique de l'ébranchage est héritée du *Code des usages locaux*²⁷ qui prescrit la récolte des rameaux sur les deux tiers de la hauteur de l'arbre à Yvetot (et sur les trois quarts dans les autres cantons). Les produits de la coupe ne sont plus nécessairement valorisés aujourd'hui en bois de chauffage (la filière bois-énergie n'est pas implantée dans le pays de Caux) mais l'entretien perpétue cette forme de l'arbre de haute futaie au tronc élancé. Le tronc sans aspérités participerait du caractère pittoresque du hêtre selon William Gilpin (1791, rééd. 2010, p. 42) :

« Son tronc, nous l'accordons, est souvent éminemment pittoresque. Orné de nœuds puissants et de renflements, il comporte parfois un genre de rainures irrégulières, qui est très typique [...] L'écorce est d'un coloris plaisant. [...] Son aspect lisse tranche agréablement avec celui de ces excroissances rugueuses. »

- 43 Les talus non remontés laissent apparents les contreforts racinaires qui accentuent momentanément, par effet de contraste, le pittoresque des vieilles « hêtraies ».

Figure 9. Deux alignements de hêtres (sur talus) et chênes (à plat)



Les hêtres se repèrent au loin à leur tronc lisse.

Source : Pauline Frileux, 2014.

Se protéger des « vents impétueux de la mer »

- 44 La protection contre les intempéries est l'une des fonctions classiquement attribuées aux haies brise-vent. C'est un rôle majeur sur le plateau venté du pays de Caux, qui transparaît bien dans la description de l'agronome Louis Mol (1835) :

« [La] cour [est] plantée en pommiers et entourée d'un fossé derrière lequel s'élève un mur ou rempart de terre large et haut, sur lequel sont plantées trois ou quatre rangées de grands arbres, hêtres, ormes, chênes, etc., d'une belle venue. Cette ceinture garantit les bâtiments, les vergers, les jardins et même les champs des vents impétueux de la mer. »

- 45 Protéger du vent est encore aujourd'hui l'un des motifs avancés par les agriculteurs :

« On a des toitures qui étaient en mauvais état, donc pour protéger on n'a pas trop le choix. [...] Ça fait de l'entretien toujours mais heureusement qu'on a les arbres parce que ça protège les bâtiments. Le but est là aussi. C'est souvent planté plus à l'ouest que dans les autres directions. C'est indispensable. [...] Là on a un bâtiment, on ne peut plus l'utiliser en agricole parce que c'est mal foutu, c'est un bâtiment de 1860. Le problème c'est que c'est couvert en tuiles. Si on enlève les arbres à côté tout saute. Il y en a déjà une partie qui a sauté à Noël. Si on veut essayer de

maintenir les bâtiments couverts au moins pour qu'ils ne se dégradent pas trop, il faut qu'il y ait des haies avec des arbres un peu partout » (Frédéric, 39 ans, éleveur bovin depuis 1995).

« Le long de la rue et le long des bâtiments aussi on avait fait des brise-vent, parce que là on était en plein vent. [...] Je l'avais fait pour tout le monde, nous, les animaux, les bâtiments, ça protège quand même pas mal. Moi j'ai vu la différence, ça a été net. J'ai un bâtiment avec des taurillons, quand mon père il l'a fait il n'y avait pas les arbres et quand il pleuvait, l'eau, avec le vent, elle rentrait jusqu'au fond du bâtiment. Et là maintenant, quand il pleut ça ne chasse plus du tout. Ça a mis le temps à pousser, il faut être patient » (Vincent, 51 ans, éleveur bovin depuis 1984).

« Les arbres ça coupe quand même beaucoup. Parce qu'on a eu un incendie en face, et je suis persuadé que si on n'avait pas eu d'arbres, nos bâtiments ils y auraient eu droit. [...] Les arbres ont protégé les animaux et les bâtiments. Le feuillage a fait une coupure » (Thierry, 40 ans, éleveur bovin depuis 1995).

- 46 Il s'agit avant tout de protéger les bâtiments agricoles comme en témoigne l'engagement financier des assurances Groupama dans « l'opération brise-vent » (financement de plants forestiers). Sans être nécessairement accolées aux bâtiments, les replantations sont donc souvent localisées à proximité des hangars. La protection des vents était encore le leitmotiv avancé par la paysagiste Karin Helms en août 2016 lors d'un atelier sur l'évolution du paysage intercommunal et l'intégration des clos-masures dans le nouveau PLU partagé (Cœur de Caux).

Une conscience paysagère et environnementale

- 47 La haie trouve une utilité face aux intempéries mais elle n'est pas seulement un outil au service de l'exploitation agricole. C'est aussi pour l'agriculteur l'envie « d'être chez soi », à l'abri des regards, de la même manière que les habitants des pavillons à l'échelle de leur petit jardin (Frileux, 2013, p. 147).

« On avait replanté parce que c'est important... c'est important d'être chez soi. Pour être chez soi. On a des maisons derrière, partout. Les gens sont contents d'avoir des beaux arbres. Plutôt que d'avoir une ferme... ça cache... un peu, des riverains et puis ça protège quand il y a du vent, des tempêtes, ça protège. [...] Quand on a abattu les arbres et puis qu'on a arraché le talus pour le refaire... Ils étaient chez nous, on était chez eux, mais c'est triste hein ! » (François, 53 ans, éleveur bovin depuis 1982).

« Je l'avais fait dans un souci de protéger du vent, et puis esthétique aussi parce que bon quand on est en vue de tout le monde, c'est pas terrible » (Vincent, 51 ans, éleveur).

« L'idéal pour des cours comme là ce serait raser tout et replanter tout proprement. Mais c'est surtout qu'on va se retrouver 20 ans sans rien. C'est risqué quand même. Ou faut refaire des talus à l'extérieur » (Frédéric, 39 ans, éleveur bovin depuis 1995).

- 48 Les talus arborés matérialisent la propriété et font la fierté des agriculteurs, conscients de la valeur paysagère de leurs cours.

« C'est joli, un beau rideau d'arbres c'est beau. Faut pas regarder la rentabilité d'un rideau d'arbres parce que ce n'est pas rentable. On passe du temps à les tailler, la rentabilité elle n'est pas là. Mais ça fait partie du cadre de vie, c'est chouette » (François, 53 ans, éleveur bovin depuis 1982).

« Au bord de la route on avait beaucoup de taillis, des arbres qui ne ressemblaient à rien. Aubépines, noisetiers. Donc on a fait tomber et puis on a rehaussé un peu le talus et refait une hêtraie. [...] Une hêtraie rouge et verte, je trouve que c'est assez joli » (Thierry, 40 ans, éleveur bovin depuis 1995).

« Le tour de la cour il aurait besoin d'être mieux planté que ce qu'il est là. Quand c'est vert déjà c'est mieux. Là [en février] c'est un peu la période la plus triste aussi. Quand on a des hêtres autour d'un clos-masure c'est quand même plus beau. [...] Il n'y a aucun intérêt d'avoir des haies pour l'élevage. Moi c'est pour le côté esthétique parce que ça a de la gueule. Un corps de ferme qui est bien planté autour c'est beau. Nous on a un beau corps de ferme donc il faut que j'améliore ça. C'est ce qui nous manque dans notre corps de ferme, il nous manque une belle rangée d'arbres autour » (Frédéric, 39 ans, éleveur bovin depuis 1995).

« C'est du boulot, mais nous on est bien contents d'avoir récolté ceux qui ont planté en 1800 et quelques. En 1880 je crois ils ont planté beaucoup, sous Napoléon. Ce ne sera même pas pour mon fils, ce sera pour la génération d'après. [...] Moi j'y pense toujours parce que c'est vrai que si personne ne fait rien, à un moment donné ce sera la misère » (Vincent, 51 ans, éleveur bovin depuis 1984).

- 49 Cette conscience paysagère s'exprime au-delà des limites de la propriété privée. Ainsi, c'est un agriculteur qui s'occupe de l'entretien des treize kilomètres de talus communaux :

« J'ai un contrat avec la commune, tout ce qui est ramassage de feuilles, nettoyage des talus c'est moi qui fais. [...] Je n'aime pas voir les talus sales donc ça me permet de gérer un peu l'entretien de la commune à mon idée ! C'est assez agréable à faire. Tout ça c'est un petit peu lié, l'entretien du village et l'entretien de la cour. »

- 50 En l'espace d'une génération, la perception des haies s'est ainsi complètement inversée. L'enquête de 1976 soulignait l'hostilité des agriculteurs vis-à-vis de la haie :

« Il faut admettre que ce sont d'abord les inconvénients, réels ou imaginés, qui sont apparents : ombre portée occasionnant une baisse de rendement générale, inappétence des fourrages » (Hauchard, 1976, p. 13).

- 51 L'époque était alors marquée par la rentabilité et la rationalisation des systèmes de production. La nouvelle génération est toujours contrainte par des impératifs économiques, mais elle a acquis une conscience environnementale et paysagère.

Conclusion

- 52 L'argument esthétique a parfois été invoqué par le passé pour défendre des héritages, « le clos étant la beauté et l'accompagnement de la masure²⁸ ». Aujourd'hui, le maintien des cours plantées réside probablement dans cet attachement symbolique et esthétique des habitants à leur cadre de vie. Si les essences ont varié au fil du temps, le hêtre – la « hêtraie » – est aujourd'hui largement plébiscité. Confortés dans leurs savoir-faire par la campagne de replantations du CAUE, des éleveurs se mobilisent pour renouveler un patrimoine arboré vieillissant. La mise aux normes des exploitations impose des abattages mais ces chantiers offrent aussi des opportunités pour créer de nouveaux talus à partir de la terre excavée. Les jeunes plantations se soldent parfois par des échecs, mais on peut y lire les prémices de la reconquête d'un savoir technique délaissé par les anciens. L'arbre des clos-masures a perdu ses fonctions agricoles de protection du bétail et de production de bois. C'est désormais par le paysage et l'environnement qu'il retrouve du sens auprès des éleveurs. Ce sens de l'intérêt général partagé par beaucoup d'agriculteurs est un élément clé du renouveau agricole et urbain des clos-masures. Mais ce patrimoine collectif ne peut reposer sur leur seule bonne volonté. Marcel Hauchard l'écrivait déjà en 1976 :

« Dans la conjoncture économique actuelle, il ne semble pas que l'on puisse espérer un entretien spontané des talus plantés, même si l'on réussit à faire prendre

conscience aux agriculteurs de leur rôle écologique considérable. Il est peu probable, dans l'état actuel des choses, qu'on accepte de prendre en charge l'entretien d'un patrimoine collectif à plusieurs titres et dont on n'est pas sûr qu'il sera rentable à l'échelle individuelle. Aussi, la prise en charge de la conservation des talus plantés paraît-elle s'imposer, au moins partiellement, à la collectivité » (Hauchard, 1976, p. 15).

- 53 La collectivité a financé des replantations, mais cela n'a pas suffi. La propriété privée est un frein à la préservation de ce patrimoine arborée. Les clos-masures relèvent du bien commun et, à ce titre, il conviendrait d'instaurer une gouvernance partagée entre les agriculteurs et les autres habitants des clos-masures pour définir les droits et obligations de chacun dans l'intérêt des générations futures.

BIBLIOGRAPHIE

- Bouillon, D., « La commune d'Ermenouville en pays de Caux. Les mesures vues par les baux de fermage », dans Trochet, J.-R., *Maisons paysannes en Europe occidentale, XV^e-XXI^e siècles*, Paris, PUPS, 2008.
- Brinckerhoff Jackson, J., « Le paysage pueblo préhistorique » (conférence pour « Landscape Symposium », automne 1984), *Les Carnets du paysage*, traduit par Colomer, H., n° 30, 2016, p. 110-125.
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de Seine-Maritime, *Clos-Masures et Paysage cauchois*, Rouen, éditions Point de vues, 2008.
- Dubost, F. et Lizet, B. (dir.), « La nature dans la cité. De l'hygiénisme au développement durable », *Communications. Bienfaisante nature*, n° 74, 2003, p. 5-18.
- Fremont, A., « La partie occidentale du pays de Caux (région du Havre) », *Annales de Géographie*, t. 65, n° 348, 1956, p. 98-122.
- Frileux, P., *Le Bocage pavillonnaire. Une ethnologie de la haie*, Grane, Creaphis Éditions, 2013.
- Frileux, P. N., Gehu, J. M., et Lavergne, D., *Carte de la végétation de la France, feuille d'Abbeville*, Paris, CNRS Éditions, 1970.
- Garofalo, Y. et Warnier, B., *Clos-Masures du pays de Caux. Mission d'études de la Basse-Seine*, conseil général de la Seine-Maritime, direction départementale de l'Agriculture, 1970.
- Gilpin, W., *Le Paysage de la forêt*, extraits choisis et traduits par Cornuault, J., 2010, Saint-Maurice, Éditions Premières pierres ; ouvrage intégral publié en 1791 et réédité en 1808 sous le titre *Remarks on Forest Scenery and other Woodlands Views, relative chiefly to Picturesque Beauty*.
- Hauchard, M., « Les rideaux brise-vent en Pays de Caux : leur influence, les problèmes de leur disparition ou de leur remplacement », mémoire de maîtrise sous la direction de Dufaure, J.-J., Institut de géographie, faculté des Lettres de Mont-Saint-Aignan, 1976.
- Luginbühl, Y. (resp. scientifique), Cros, Z., « L'arbre élu, rapport de recherche sur les discours et l'attitude des élus des communes de moins de 10 000 habitants en France à l'égard des arbres d'ornement », ministère de l'Environnement, SRETIE, 1990.

- Marais, M. P., *Code des usages locaux pour les arrondissements du Havre et d'Yvetot*, Le Havre, imprimerie de Roquencourt, 1874.
- Marié, F., « Les hêtres des clos-masures, mystère du paysage cauchois. Contribution à l'explication de la présence systématique du hêtre sur les talus du pays de Caux », DEA Jardins, paysages, territoires, École d'architecture de Paris-La Villette, 1993.
- Maupassant, G., de, *Pierre et Paul* (1887), Paris, Gallimard, 1982.
- Missonnier, J., *Les Bocages : histoire, écologie, économie*, Rennes, Inra/ENSA/université de Rennes 1, 1976, 586 p.
- Moll, L., *Excursion agricole dans quelques départements du Nord de la France, entreprise aux frais du gouvernement dans l'automne de 1835*, Paris, imprimerie de Decourchant, 1835.
- Molliens, A., de, « Le problème des brise-vent en Haute-Normandie. Aides apportées par la région pour leur création et leur reconstitution », région Haute-Normandie, 1976.
- Retout, C., « Bilan des plantations des brise-vent en Seine-Maritime », Petit-Quevilly, CAUE 76, novembre 1988.
- Rol, R., « L'arbre au pays de Caux », *Revue forestière française*, 1949, p. 370-376.
- Soltner, D., *L'Arbre et la haie*, Sainte-Gemmes-sur-Loire, coll. « Sciences et techniques agricoles », 1973.
- Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure, *Code des usages locaux, département de la Seine-Inférieure* (2^e édition), revue et augmentée, Rouen, librairie Charles Métérie, 1884.

NOTES

1. Dominique Soltner et Claude Guinaudeau ont été les promoteurs de ce nouveau modèle de haie agronomique qui a participé au « rebocagement » des campagnes de l'Ouest (Frileux, 2013, p. 107 sq.).
2. « Le clos-masure à l'Unesco ? », *Normandie-actu*, 28 janvier 2015.
3. La recherche présentée ici a été réalisée dans le cadre du comité scientifique réuni par le conseil général de Seine-Maritime en 2013 pour mener à bien son projet d'inscription des clos-masures au patrimoine mondial de l'Unesco.
4. Les autres propriétaires sont des résidents principaux ou secondaires.
5. Les entretiens semi-directifs ont été réalisés en février et mars 2014.
6. Rapport de présentation du plan d'occupation des sols, 1987.
7. Interview auprès du maire de l'époque (février 2014).
8. *Ibid.*, p. 39.
9. Interview du 21 février 2014.
10. Interview du 7 mars 2014.
11. Les marnières sont des cavités issues de l'exploitation de la marne utilisée pour l'amendement des sols.
12. D'après le POS adopté en 1991.
13. La pomme de terre a été cultivée avec succès après 1914 puis sa culture a été abandonnée avec la chute des prix dans les années 1950. Cf. Armand Frémont, 1956, p. 98-122.
14. Les usages locaux sont des règles coutumières qui régissent les droits et devoirs de chacun sur un territoire donné. Ils ont été recueillis au XIX^e siècle et consignés dans les *Codes des usages locaux*. Celui d'Yvetot a été publié en 1874. L'auteur, ancien avoué et juge de paix, justifie la démarche en ces termes : « Il n'est personne, propriétaire, patron, fermier, locataire ou ouvrier

qui n'ait besoin de connaître ses droits et ses devoirs en matière de louage, de voisinage ou de servitudes. Nous avons donc réuni dans ce recueil les usages locaux [...] formant le complément des documents législatifs. » (Marais, 1874, p. 3.)

15. *Code des usages locaux. Département de la Seine-Inférieure*, 1884 (2e édition), chapitre 3 « Plantations ».

16. *Ibid.*, deuxième partie, chapitre 2 « Arbres des pépinières », art. 166.

17. *Ibid.*, deuxième partie, chapitre premier « Aménagement des Bois », sous-chapitre II « Haute futaie », art. 160.

18. L'étude a été réalisée à partir de l'analyse des photographies aériennes (CAUE 76, « Politique de plantation de haies en Seine-Maritime », 2000).

19. A. de Molliens, 1976, « Le problème des brise-vent en Haute-Normandie. Aides apportées par la région pour leur création et leur reconstitution », région Haute-Normandie.

20. Ce colloque a réuni pour la première fois en France des chercheurs de différents horizons. Les actes ont été publiés sous la direction de J. Missonnier : *Les Bocages : histoire, écologie, économie* (1976) compte rendu de la table ronde du CNRS « Aspects physiques, biologiques et humains des écosystèmes bocagers des régions tempérées humides », Rennes, 5-7 juillet 1976, Echauffour, EDIFAT-OPIDA.

21. Interview du 13 mars 2014.

22. Elles représentent chaque année environ un tiers du linéaire subventionné. La plus forte proportion a été atteinte en 2000 avec 36 % du linéaire planté.

23. Un champignon apparu en France en 2008, *Chalara fraxinea*, entraîne le dessèchement des jeunes rameaux de *Fraxinus excelsior* et la mort de l'individu. Sa présence est avérée en Seine-Maritime depuis 2011.

24. *Description géographique et historique de la Haute-Normandie*, Paris, Nyon père, 1740. Cité par l'archiviste Catherine Dehays (Archives départementales de Seine-Maritime) : « Aux sources du clos-masure : itinéraires de recherches parmi les fonds conservés aux Archives départementales de la Seine-Maritime », 2014, étude réalisée dans le cadre du projet d'inscription des clos-masures au patrimoine mondial de l'Unesco.

25. Des essais de multiplication d'ormes résistants ont été expérimentés par le CAUE en 2004 et 2005 à partir de boutures prélevées sur des ormes âgés repérés sur la commune d'Épreville.

26. Excroissances ligneuses qui se développent sur le tronc.

27. *Code des usages locaux...*, *op. cit.*, deuxième partie, chapitre 1 « Aménagement des Bois », sous-chapitre III « Produits annuels ou périodes des arbres », article 164.

28. L'affaire se déroule en 1692 : un aîné revendique le souhait d'inclure dans son préciput la mesure et le clos limitrophe. Cité par l'historienne du droit Virginie Lemonnier, « Le clos-masure, pièce maîtresse de la succession en Caux », 2014, comité scientifique pour le projet d'inscription des clos-masures au patrimoine mondial de l'Unesco.

RÉSUMÉS

Le pays de Caux (Normandie) offre un paysage de plateaux cultivés ponctués de bosquets. Les anciens corps de fermes y sont entourés d'arbres, les fameux *clos-masures*. Leur vocation agricole disparaît, mais les rideaux de hêtres sont encore bien présents dans le paysage. Aux abattages des années 1950-1970 a succédé une période de replantation de « brise-vent » soutenue par les

pouvoirs publics au titre du paysage. L'article analyse les valeurs aujourd'hui attribuées à ces rideaux d'arbres en termes d'agronomie, de paysage et d'environnement. Cette recherche s'est développée dans le cadre d'un projet d'inscription des clos-masures au patrimoine mondial de l'Unesco. Les résultats sont issus d'une enquête ethnographique menée dans les environs d'Yvetot. L'arbre a perdu ses fonctions agricoles de protection du bétail et de production de bois ; c'est désormais par le paysage et l'environnement qu'il retrouve du sens auprès des agriculteurs. Ce sens de l'intérêt général est un élément clé du renouveau agricole et urbain des clos-masures du pays de Caux.

The Pays de Caux (Normandy) offers a landscape of cultivated plateaux dotted with thickets. Ancient farmhouses are often surrounded and protected by trees, these are the famous *clos-masures*. Their agricultural function is disappearing, but the rows of beech trees are still very much present in the landscape. After a period during which most of the trees were felled (from 1950 to 1970) followed a period of replanting of "windbreaks" with the support of the public authorities and in defence of the landscape. This article analyses the values attributed today to these curtains of trees in agronomic, landscaping and environmental terms. The study was conducted within the framework of a project for the listing of the clos-masures as part of the UNESCO world heritage. The findings come from an ethnographic survey conducted in the area of Yvetot. The tree has lost its agricultural function of protecting cattle and producing wood ; it is now through the landscape and the environment that it has meaning for the farmers. This notion of common interest is a key element in the agricultural and urban revival of the clos-masures of the Pays de Caux region.

INDEX

Mots-clés : clos-masure, hêtre, brise-vent, rapport à la nature, pays de Caux

Keywords : clos-masure, beech tree, windbreak, relationship to nature, Pays de Caux

AUTEUR

PAULINE FRILEUX

Pauline Frileux est ethnologue, agrégée de sciences naturelles, maître de conférences au Laboratoire de recherche en projet de paysage (Larep), enseignante à l'École nationale supérieure de paysage de Versailles. Ses travaux portent sur le rapport au vivant et les manières de cohabiter avec la nature dans la ville et sa périphérie.

p.frileux[at]ecole-paysage[dot]fr